



ADDITIFS AUX REGLES DE SELECTIONS

Bobsleigh Luge Skeleton

Saison 2024-2025



Table des matières

Généralité.....	3
I. CRITERES DE PARTICIPATION AUX COMPETITIONS INTERNATIONALES	3
Objectif.....	3
Dates	3
Conditions et critères de participation	3
Bobsleigh.....	4
Luge	4
Skeleton	4
II. CONSTITUTION DU COLLECTIF FRANCE DE BOBSLEIGH	4
III. COUPES D'EUROPE.....	5
Critères de sélection	5
IV. COUPES DU MONDE IBSF et Championnats D'Europe.....	6
Critères de sélection	6
V. CONSTITUTION DES EQUIPES DE FRANCE DE BOBSLEIGH POUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE	7
VI. PARTICIPATION COUPE D'EUROPE SKELETON SENIOR.....	8
VII. PARTICIPATION COUPE DU MONDE SKELETON SENIOR.....	8
VIII. PARTICIPATION CHAMPIONNATS D'EUROPE SKELETON SENIOR.....	9
IX. PARTICIPATION CHAMPIONNATS DU MONDE SKELETON SENIOR	9
X. PARTICIPATION AUX COMPETITIONS INTERNATIONALE DE LUGE.....	10
Critères de sélection	10
XI. Jeux Olympique Milan Cortina 2026	11



Généralité

Pour la saison 2024-2025, seul le projet féminin haut niveau en Bobsleigh sera considéré par la Fédération (FFSG)

La participation aux différents regroupements ou tests sur convocation du DTN entre le 1er Mai et le 30 octobre 2024 est obligatoire pour obtenir une sélection aux épreuves internationales FIL et IBSF de la saison en court

Seules des absences pour blessure ou maladie validées par la commission médicale de la FFSG peuvent être étudiées.

L'athlète blessé pourra formuler, par mail, une demande écrite de « repêchage » auprès du DTN, 24h maximum après la fin de la dernière épreuve de sélection.

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.

I. CRITERES DE PARTICIPATION AUX COMPETITIONS INTERNATIONALES

Objectif

Sauf exemption médicale dûment justifiée, ou cas de force majeure, la participation aux épreuves organisées par la FFSG (Coupe de France et/ou championnat de France) en 2024/25 sur au moins une épreuve (single, B2, B4 ou Skeleton) est obligatoire pour prétendre à une sélection permettant à l'athlète de pouvoir participer à une compétition IBSF.

Article 1 : La coupe de France de poussée est obligatoire pour prétendre à une sélection nationale et internationale

- Dans le cadre d'un projet de haute performance, un choix discrétionnaire du DTN peut être fait en cas de potentiel sportif significatif vis-à-vis de la concurrence internationale

Dates

21 septembre 2024 à Aime La Plagne

Conditions et critères de participation



➤ Avoir une licence compétition en cours de validité pour la saison 2024/2025 dans un Club de Bobsleigh, Luge et Skeleton affilié à la FFSG.

Bobsleigh

Pour être sélectionnable en compétition internationale IBSF, il faut être identifié par la DTN dans un projet Jeune, relève ou Youth Olympique

Luge

Pour être sélectionnable en compétition internationale FIL, il faut être identifié par la Dtn dans un projet Jeune, relève ou Youth Olympique.

Skeleton

Pour être sélectionnable en compétition internationale IBSF, il faut être identifié par la DTN dans un projet Jeune, relève ou Youth Olympique.

II. CONSTITUTION DU COLLECTIF FRANCE DE BOBSLEIGH

A l'issue de cette Coupe de France de poussée, la commission de sélection de la FFSG Communiquera le 1^{er} décembre 2024 au plus tard :

- ✓ La liste des sélectionnés du collectif France de bobsleigh féminin
- ✓ La liste des sélectionnables pour les Coupes du Monde de bobsleigh et skeleton.
- ✓ La liste des sélectionnables en bobsleigh et skeleton pour les trois premières Coupes d'Europe.

Dans l'optique de la constitution de l'équipage de bobsleigh féminin, un test de poussée sera réalisé au plus tard au 1^{er} décembre 2024, ouvert à tous les athlètes sélectionnés par la commission de sélection de la FFSG à ce stage.

Ce test se fera sur un chariot individuel « single » en position freineur, avec 2 chronos possibles, le meilleur des 2 chronos sera retenu pour le classement.

Le poids du chariot sera compris entre 90 et 120kg de base pour l'athlète la plus lourde (la référence) puis sera ajouté pour les autres athlètes la différence de poids divisé par deux.



L'athlète ayant réalisé le meilleur temps sera sélectionnable en tant que titulaire et la seconde en tant que remplaçante. En cas d'ex-aequo, le 2ème temps sera pris en considération et s'il n'est toujours pas possible de départager, l'athlète ayant réalisé les meilleurs 25 premiers mètres ou le meilleur temps d'arraché.

A l'issue du stage de poussée, la commission de sélection de la FFSG communiquera la pilote sélectionnée et les pousseuses sélectionnées pour les compétitions internationales de la première partie de saison 2024/25 (novembre et décembre 2023).

Suivant les différences de chrono observées lors des tests et du comportement lors de ces compétitions, la commission de sélection se réserve la possibilité de réaliser des modifications d'équipage sur les compétitions suivantes.

La DTN est la garante de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré, et en collaboration avec les entraîneurs nationaux, l'observation lors des compétitions, l'assiduité et la régularité aux séances d'entraînement de la saison en cours, et l'aspect cohésion d'équipe.

Dans cette hypothèse, la DTN devra fournir un avis motivé.

III. COUPES D'EUROPE

Critères de sélection

En dehors des athlètes sélectionnés par la DTN dans le cadre de la constitution de l'Equipe de France, les athlètes ayant remplis les critères minimum (article 1) peuvent solliciter, auprès de la DTN, l'inscription à une Coupe d'Europe.

Les frais de participation seront à la charge des athlètes (sauf mention contraire dans leur convention individuelle).

Une participation financière peut être étudiée dans le cas d'une sélection aux Championnats du monde et d'Europe junior U23 / U26 de Bobsleigh, Championnats du monde et d'Europe junior U20 / U23 de Skeleton.

Pour les jeunes pilotes, moins de 23 ans et Juniors -26 ans en bobsleigh, la CSN pourra cependant accompagner une démarche de formation à l'aide des stages organisés par la fédération internationale.



Dans le cas où la demande du nombre de participant français à la coupe d'Europe est supérieur au quotas IBSF (4 places par sexe), le classement de la coupe de France de poussée sera en prise en compte.

Après plusieurs courses en Coupes d'Europe de Bobsleigh :

- Deux places dans le TOP 6, par discipline, sur deux pistes différentes et dans la même saison, avec un minimum de 12 engins engagés et classés dans chaque course, ouvrent la possibilité de participer à une voir plusieurs Coupes du Monde et aux championnats d'Europe sur la saison en cours compte tenu du planning de compétition (à la charge des athlètes sauf mention contraire dans leur convention individuelle et selon les quotas IBSF).

La DTN est la garante de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré, et en collaboration avec les entraîneurs nationaux, l'observation lors des compétitions, l'assiduité et la régularité aux séances d'entraînement de la saison en cours, et l'aspect cohésion d'équipe.

Dans cette hypothèse, la DTN devra fournir un avis motivé

IV. COUPES DU MONDE IBSF ET CHAMPIONNATS DU MONDE

Critères de sélection

En dehors des athlètes sélectionné(e)s par la DTN dans le cadre de la constitution de l'Equipe de France, les athlètes ayant rempli les critères minimum (article 1) et ayant réalisé les minimas en Coupe d'Europe sur deux pistes différentes peuvent solliciter, auprès de la DTN, l'inscription à une voir plusieurs Coupes du Monde sur la saison en cours (à la charge des athlètes sauf mention contraire dans leur convention individuelle et selon les quotas IBSF).

A l'issue de ces deux participations,

En bobsleigh à 4, il faut être Classé 2 fois dans le top 12 sur deux pistes différentes en coupe du monde, dans la même saison, avec un minimum de 15 engins engagés, rend le sportif/équipage sélectionnable pour les Championnats du Monde.



En Bobsleigh à 2, le fait d'être classé 2 fois dans le top 12 sur 1 seule piste en coupe du monde et dans la même saison, avec un minimum de 15 engins engagés, rend le sportif/équipage sélectionnable pour les Championnats du Monde. (Sélection par la Commission de sélection et validation par le Bureau exécutif).

Pour les jeunes pilotes, la CSN pourra cependant accompagner une démarche de formation en permettant l'inscription sur de nouvelles Coupes d'Europe ou à l'aide des stages organisés par la fédération internationale.

La DTN est la garante de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré, et en collaboration avec les entraîneurs nationaux, l'observation lors des compétitions, l'assiduité et la régularité aux séances d'entraînement de la saison en cours, et l'aspect cohésion d'équipe.

Dans cette hypothèse, la DTN devra fournir un avis motivé

V. CONSTITUTION DES EQUIPES DE FRANCE DE BOBSLEIGH POUR LES CHAMPIONNATS D'EUROPE ET CHAMPIONNATS DU MONDE

Dans l'optique de la constitution de l'équipage de bobsleigh pour les championnats d'Europe et du Monde, un test de poussée sera réalisé avant le 31/01/2025 ouvert à tous les athlètes sélectionnés par la commission de sélection de la FFSG.

Ce test se fera sur un chariot individuel « single » en position freineur, avec 2 essais possibles, le meilleur des 2 essais chronométriques sera retenu pour le classement.

Le poids du chariot sera compris entre 90 et 120kg de base pour l'athlète la plus lourde puis sera ajouté pour les autres athlètes la différence de poids divisé par 2.

L'athlète ayant réalisé le meilleur temps sera sélectionnable en tant que titulaire et la seconde en tant que remplaçante. En cas d'ex-aequo, le 2ème temps sera pris en considération et s'il n'est toujours pas possible de départager, l'athlète ayant réalisé le meilleur 25 premiers mètres ou le meilleur temps d'arraché.

A l'issue de ce test, la commission de sélection de la FFSG communiquera la pilote sélectionnée et la pousseuse titulaire et remplaçante pour les Championnats d'Europe et Monde 2025.



Suivant les différences de chrono observées lors des tests et du comportement lors de ces compétitions, la commission de sélection se réserve la possibilité de réaliser des modifications d'équipage sur les compétitions suivantes (championnats d'Europe et Championnats du monde)

La DTN est la garante de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré, et en collaboration avec les entraîneurs nationaux, l'observation lors des compétitions, l'assiduité et la régularité aux séances d'entraînement de la saison en cours, et l'aspect cohésion d'équipe.

Dans cette hypothèse, la DTN devra fournir un avis motivé

VI. PARTICIPATION COUPE D'EUROPE SKELETON SENIOR

Les athlètes ayant remplis les critères minimum (article 1) peuvent solliciter, auprès de la DTN, l'inscription à une Coupe d'Europe.

Les frais de participation seront à la charge des athlètes (sauf mention contraire dans leur convention individuelle).

La DTN est la garante de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré, et en collaboration avec les entraîneurs nationaux

VII. PARTICIPATION COUPE DU MONDE SKELETON SENIOR

Les athlètes ayant rempli les critères minimum (article 1) peuvent solliciter, auprès de la DTN, l'inscription à une Coupe Du monde.

Pour être sélectionnable à une coupe du Monde de skeleton, la DTN identifiera le ou les meilleur(s) potentiel(s) au regard de la saison passée. A l'issue des 3 premières coupes du monde un TOP 20 chez les filles et TOP 25 chez les garçons sera nécessaire pour poursuivre le circuit coupe du monde

Les frais de participation seront à la charge des athlètes (sauf mention contraire dans le contrat de performance).

Dans le cas où tous les quotas IBSF ne sont remplis par les athlètes, un choix discrétionnaire pour être effectué par le DTN sur proposition de l'entraînement national en prenant en compte les critères ci-dessous :

- Assiduité et régularité aux séances d'entraînement de la saison en cours



- Potentiel sportif significatif vis-à-vis de la concurrence internationale

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré, et en collaboration avec les entraîneurs nationaux.

VIII. PARTICIPATION CHAMPIONNATS D'EUROPE SKELETON SENIOR

Un TOP 20 chez les filles et TOP 25 chez les garçons en coupe du Monde sera nécessaire pour être sélectionnable aux championnats d'Europe de skeleton.

Si tous les quotas IBSF ne sont remplis par les athlètes, un choix discrétionnaire pour être effectué par le DTN sur proposition de l'entraînement national en prenant en compte les critères ci-dessous :

- Assiduité et régularité aux séances d'entraînement de la saison en cours
- Potentiel sportif significatif vis-à-vis de la concurrence internationale

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré, et en collaboration avec les entraîneurs nationaux.

IX. PARTICIPATION CHAMPIONNATS DU MONDE SKELETON SENIOR

Un TOP 15 chez les filles et TOP 20 chez les garçons aux championnats d'Europe de skeleton sera nécessaire pour être sélectionnable aux championnats du monde

Dans le cas où tous les quotas IBSF ne sont remplis pas par les athlètes, un choix discrétionnaire pour être effectué par le DTN sur proposition de l'entraînement national en prenant en compte les critères ci-dessous :

- Assiduité et régularité aux séances d'entraînement de la saison en cours
- Potentiel sportif significatif vis-à-vis de la concurrence internationale



Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré, et en collaboration avec les entraîneurs nationaux.

X. PARTICIPATION AUX COMPETITIONS INTERNATIONALE DE LUGE

Critères de sélection

Les athlètes ayant remplis les critères de participation requis peuvent solliciter, auprès de la DTN, l'inscription à une Coupe du Monde FIL en présentant un projet sportif de performance au plus tard le 30 septembre 2024.

Les frais de participation seront à la charge des athlètes (sauf mention contraire dans leur contrat de performance).

A l'issue de la première participation à une Coupe du Monde Juniors,

- Un classement dans le TOP 20 ouvre la possibilité de participer à la Coupe du Monde Juniors suivante.

Pour les sportifs qui se sont classés au-delà de la 20^{ème} place et si tous les quotas FIL ne sont pas remplis par les athlètes, un choix discrétionnaire pour être effectué par le DTN sur proposition de l'entraînement national en prenant en compte les critères ci-dessous :

- Assiduité et régularité aux séances d'entraînement de la saison en cours
- Potentiel sportif significatif vis-à-vis de la concurrence internationale

Un classement dans le TOP 15 ouvre la possibilité de participer à une Coupe du Monde Seniors et/ou rend le sportif sélectionnable pour les Championnats du Monde Juniors (sélection par la Commission de sélection et validation par le Bureau exécutif sans prise en charge financière de la FFSG mais avec le soutien financier de la FIL).

Après la première participation ou plusieurs courses en Coupe du Monde Seniors,



- Un classement dans le TOP 20 rend le sportif sélectionnable pour les Championnats du Monde Seniors (sélection par la Commission de sélection et validation par le Bureau exécutif sans prise en charge financière de la FFSG mais avec le soutien financier de la FIL).

Pour les jeunes lugeurs de moins de 18 ans, la CSN pourra cependant accompagner une démarche de formation à l'aide des stages organisés par la fédération internationale.

La DTN est la garante de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré, et en collaboration avec les entraîneurs nationaux, l'observation lors des compétitions, l'assiduité et la régularité aux séances d'entraînement de la saison en cours, et l'aspect cohésion d'équipe.

Dans cette hypothèse, la DTN devra fournir un avis motivé.

XI. Jeux Olympique Milan Cortina 2026

La participation aux championnats du monde 2025 (BLS) est un prérequis pour les athlètes qui souhaitent entrer dans les critères pré sélectionnables pour les jeux olympiques de Milan Cortina 2026.